

Pour la protection de nos forêts

Initiative populaire fédérale « Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts) »

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 77, al. 4

⁴Aucune éolienne d'une hauteur totale de 30 mètres ou plus ne peut être construite dans les forêts ni à une distance de 150 mètres de celles-ci ou de pâturages boisés dont la densité de boisement est supérieure à 30%.

Art. 197, ch. 16²

16. Disposition transitoire ad art. 77, al. 4 (Éoliennes)

Les constructions et installations ou les modifications de terrain réalisées après le 1^{er} mai 2024 qui sont contraires à l'art. 77, al. 4, doivent être respectivement démantelées ou éliminées aux frais de ceux qui les ont réalisées dans un délai de 18 mois à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons. L'état initial doit être rétabli.

¹ RS 101

² Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Signez ici l'initiative Veuillez remplir tous (*) les champs !

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton*	Code postal*	Commune politique*	N°	Nom, prénom* (en majuscule, écrire soi-même, lisiblement et manuellement)	Date de naissance* Jour, mois, année	Adresse* Rue, numéro	Signature manuscrite*	Contrôle Laisser vide
			1					
			2					
			3					
			4					
			5					
			6					
			7					
			8					
			9					
			10					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Veuillez envoyer cette liste, partiellement ou entièrement remplie, d'ici le 30.06.2025 à : Verein für Naturschutz und Demokratie, Postfach, 3001 Bern.

Informations supplémentaires, commande ou téléchargement de listes sur : www.protection-forets-oui.ch

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 30.07.2025

Publiée dans la Feuille fédérale le 30 janvier 2024

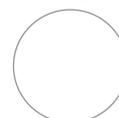
L'attestation de la qualité d'électeur des signataires est obtenue par le comité d'initiative. A remplir par la commune.

Le fonctionnaire soussigné certifie par la présente que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire susmentionnés ont le droit de voter dans les affaires fédérales et d'exercer leurs droits politiques dans la municipalité mentionnée. Le fonctionnaire responsable de la certification (signature manuscrite et qualité officielle) :

Lieu : _____ Le fonctionnaire compétent pour l'attestation

Date : _____ Fonction officielle : _____ Signature manuscrite : _____

Sceau



Initiative populaire fédérale « Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts) »

Comité d'initiative

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote :

Alfred R. Sulzer, Schermengasse 10, 7208 Malans ; **Fabienne Duelli**, Grund 525, 9044 Wald ; **Gaudenz von Salis**, Bothmarweg 15, 7208 Malans ; **Urs N. Glutz von Blotzheim**, Herrengasse 56, 6430 Schwyz ; **Marc Kéry**, Strassburgerallee 82, 4055 Basel ; **Andreas Sudler**, Tüfenbachstrasse 35, 8494 Bauma ; **Charlotte Blank**, Im Oberfeld 5, 8261 Hemishofen ; **Werner Stauffacher**, Rietstrasse 22, 8232 Merishausen ; **Hans Weiss**, Gesellschaftsstrasse 14A, 3012 Bern ; **Bernhard Scholl**, Titlisstrasse 3, 4313 Möhlin ; **Benoît Glasson**, Route des Jorettes 12, 1642 Sorens ; **Jean-Claude Morisod**, Grand Rue 12A, 1700 Fribourg ; **Raphael Alder**, Wingertenstrasse 3, 8322 Madetswil ; **Nicolas Fasel**, Verriere 11, 1094 Paudex ; **David Gerke**, Neuquartierstrasse 48, 4562 Biberist ; **Anton Merkle**, Veilchenweg 2, 3186 Düringen ; **Johann Widmer**, Trottenstrasse 94, 8037 Zürich ; **Elias Vogt**, Däderizstrasse 61, 2540 Grenchen ; **Michel Fior**, Beundenweg 11b, 3225 Müntschemier ; **Antoinette de Weck**, Grand Rue 20, 1700 Fribourg ; **Martin Maletinsky**, C.-F.-Meyer-Strasse 14, 8802 Kilchberg ; **Marco Zimmermann**, Hittingen 109, 9502 Braunau ; **Jean-Marc Blanc**, Chemin du Mandou 5, 1041 Bottens ; **Urs Waltenspül**, Tannerstrasse 63, 5000 Aarau ; **Siegfried Hettegger**, Dorfstrasse 30, 8835 Feusisberg

Je commande _____ feuilles de signatures

Je souhaite soutenir financièrement l'initiative populaire.

Je vous prie de me faire parvenir un bulletin de versement. IBAN : CH84 0076 8300 1728 1200 5

Nom : _____ Prénom : _____

Rue/N° : _____ Lieu/NPA : _____

E-mail : _____ Téléphone : _____

info@protection-forets-oui.ch | www.protection-forets-oui.ch

À renvoyer à l'adresse suivante : Verein für Naturschutz und Demokratie | Postfach | 3001 Bern